



2024 - 2025

# RÈGLEMENT TECHNIQUE 2024/2025

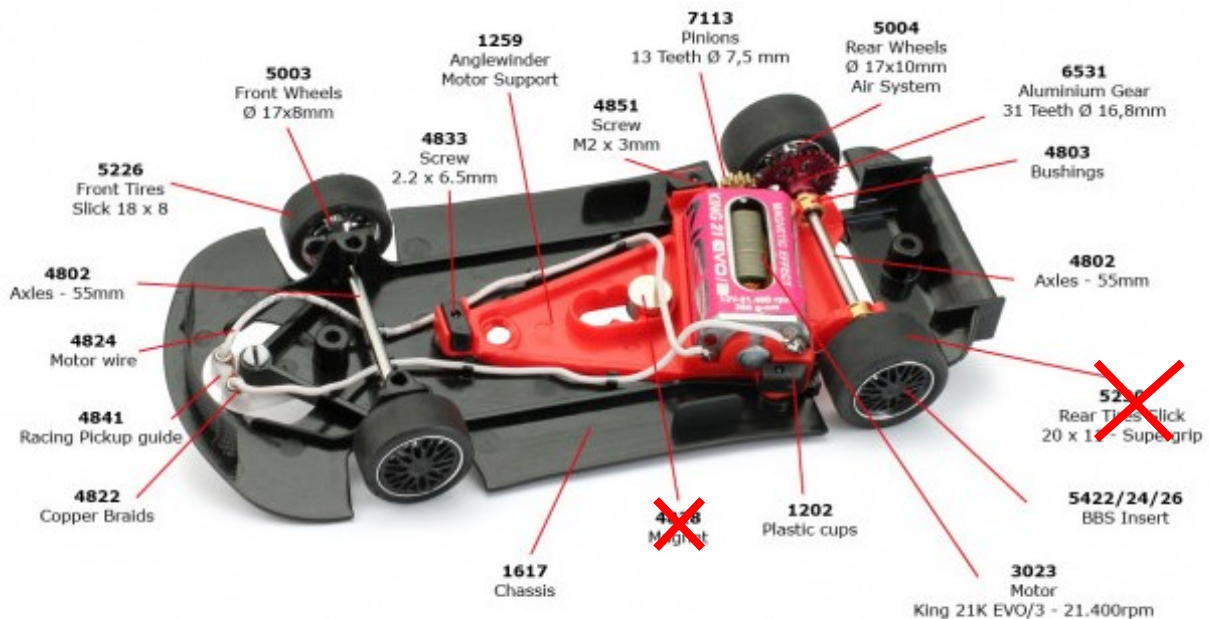
Ce règlement se veut simple et abordable à tous les clubs et leurs adhérents, le but étant de profiter ensemble d'une passion commune, dans la convivialité, le fair-play et dans un esprit de compétition amicale. Aucune transformation ne doit être opérée sur les caractéristiques déterminées ci-après.

## 1°) LA VOITURE :

Modèle retenu et homologué : **NSR Mc Laren 720S**

La configuration est dans l'esprit **« sortie de boîte »**, mais sans aimant, toutes décorations personnelles de la carrosserie étant admises. L'aspect de la voiture doit être conforme au kit acheté ou aux modèles commercialisés. Pas de découpe autorisée, ni d'habitacle lexan. Seule référence hors NSR, les pneus AR Sideways cooptés lors de la réunion du 20/01..

## 2°) RÉFÉRENCES DES PIÈCES OBLIGATOIRES :



### MCLAREN-720S - STANDARD CONFIGURATION ANGLEWINDER

- **Châssis** noir ref **NSR 1617**
- **Support moteur** anglewinder Ref **NSR 1259**
- **Moteur** King 21K Evo/3 21400trs, 359gr/cm à 12V
- **Couronne** **NSR 6531** (31 dts), **pignon** laiton 13 dts **NSR 7113**
- **Guide** clipsé **NSR 4841** (rondelle ou entretoise intermédiaire entre guide et châssis interdite)
- **Inserts de jantes** Ref **5422/5426**
- **Aileron** d'origine ref **NSR 1533** (aileron flexible) ou **NSR 1532** (plastique dur).
- **Pneus** **AR Sideways 20x11 PS1MW-NG 22 shore**; AV : 18 x 8, Ref **NSR 5226**.
- **Habitacle** d'origine complet avec pilote et volant.

### **3°) MASSES ET DIMENSIONS :**

- Poids mini de la carrosserie (sans les vis) : **21g**
- Pas de Poids mini de la voiture complète
- Les voies AV et AR (équipées de leurs pneus) ne doivent pas dépasser du plan vertical de la carrosserie, dont il est interdit de rogner les passages d'ailes.
- Diamètre mini des roues AV (avec les pneus d'origine/vernis interdit) : **19mm**
- Tension en course : 13V ou 13,5 V

### **4°) MODIFICATIONS OBLIGATOIRES :**

- Identification de l'équipe sous le châssis, au feutre ou par étiquette
- Démontage de l'aimant.

### **5°) MODIFICATIONS AUTORISÉES :**

- Il est autorisé de limer le logement de l'aimant pour installer la puce.
- Il est autorisé de coller le moteur sur son support avec colle ou adhésif.
- Pas de suspension autorisée, mais le berceau moteur peut être desserré.
- Les ouvertures supérieure et inférieure du moteur peuvent être occultées par du scotch ou un grillage.
- Présence des rétroviseurs et de l'essuie glace non obligatoire.
- Vis de carrosserie, vis de support moteur, œillets, fils électriques et tresses sont libres.
- Il est autorisé de renforcer les puits de vis à l'aide de gaines ou de tubes alu (non magnétisables)
- Aucun jeu n'est toléré entre carrosserie et châssis. Les vis de fixation doivent y être serrées. La présence de toutes les vis est obligatoire pendant toute la durée de la course. En cas de perte, la réparation ou le remplacement est obligatoire.
- Présence obligatoire des inserts de jantes ainsi que de l'aileron pendant toute la course.
- Autorisation d'utiliser des cales ou « spacers » pour régler la largeur des trains AV ou AR.
- L'aileron d'origine 1532 (plastique dur) peut être monté en souple (à l'aide de caoutchouc)
- Vis de réglage du train avant : facultatives

### **6°) CARROSSERIE :**

- Il est autorisé (et même conseillé) de repeindre la carrosserie, et particulièrement les kits blancs.
- Si la carrosserie est abimée pendant la course, il est toléré de la réparer avec de la colle cyanolycrate, mais elle doit conserver un aspect proche de l'origine. En course, obligation est faite de réparer toute carrosserie endommagée, notamment de recoller l'aileron.

- **Tout ce qui n'est pas autorisé dans ce règlement est interdit.**
- **Le seul fait de participer à cette compétition implique que les pilotes ont lu et accepté ce présent règlement.**
- **Toute évolution du présent règlement en cours de saison ne peut être apportée qu'après accord de la majorité des pilotes participants.**